



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/177

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde. Approbation. Autorisation. Décision

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 1979, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (loi du 3 janvier 1977). Le CAUE accompagne gratuitement les particuliers et les collectivités.

Plus précisément ses missions consistent à :

- Conseiller les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...).
- Conseiller les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.
- Former et informer les élus locaux et les services techniques, les professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.
- Sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...).
- Sensibiliser le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

L'apport du CAUE est important pour la Ville de Bordeaux et ses administrés, en particulier dans le conseil en architecture exercé dans le cadre de permanences régulières.

Dans le cadre de ces missions, le CAUE contribue aux débats du Comité Local UNESCO Bordeaux mis en place pour assurer le suivi des transformations architecturales et urbaines dans le périmètre de Bordeaux, port de la Lune inscrit sur la liste du patrimoine mondial et dans sa zone tampon.

Compte tenu de ce partenariat, Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde.

Afin que ce partenariat s'inscrive dans le temps l'adhésion sera renouvelée chaque année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil après en avoir délibéré

Approuve

- l'adhésion de la Ville de Bordeaux au C.A.U.E. de la Gironde et le versement d'une cotisation annuelle ;

- le partenariat entre la Ville de Bordeaux et le C.A.U.E. de la Gironde dans le cadre de débats du Comité Local UNESCO Bordeaux;

Autorise

le Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement de la cotisation

Décide

- l'imputation de la dépense de 500 € sur les crédits inscrits au budget 2016 de la Ville de Bordeaux (Programme Rayonnement architectural et urbain, opération P0010001-UNESCO)

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX cedex**

Mérignac, le 12 février 2016

réf : AC/EV/DP

Objet : appel à cotisation

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la promotion de la qualité du cadre de vie. A travers des missions d'information, de formation, de sensibilisation, nous conseillons et accompagnons les communes.

Depuis 2014, vous nous sollicitez régulièrement pour apporter notre expertise au sein du club UNESCO. C'est Elodie Vouillon, notre directrice, architecte et urbaniste, qui s'y implique avec engagement. C'est pourquoi je me permets de vous solliciter. Notre organisme est investi d'une mission de service public. Pour chaque sollicitation, le seul préalable est d'être adhérent au CAUE. De plus, en devenant membre de notre association vous pourrez soutenir nos actions, suivre l'évolution de nos missions et du rôle de conseil auprès des collectivités comme des particuliers.

Dans le cadre de notre accompagnement nous comptons sur votre contribution.

Pour agir à nos côtés en 2016, le montant des cotisations a été fixé par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2015 comme suit :

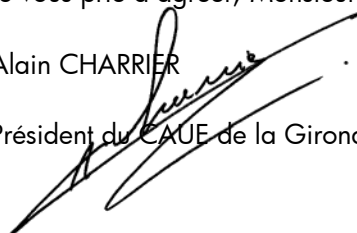
- Cotisation des communes :
 - . de moins de 500 habitants : 50 €
 - . de 500 à 1 000 habitants : 100 €
 - . de 1 000 à 5 000 habitants : 200 €
 - . de 5 000 à 10 000 habitants : 300 €
 - . de 10 000 à 20 000 habitants : 400 €
 - . plus de 20 000 habitants : 500 €

Comptant sur votre soutien, souhaitant que vous puissiez donner une réponse favorable à notre appel,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain CHARRIER

Président du CAUE de la Gironde



MEMOIRE

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX cedex

COTISATION 2016

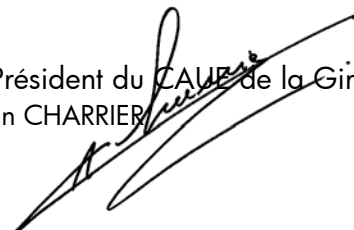
au **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme
et d'**E**nvironnement de la Gironde
140, avenue de la Marne
33700 MERIGNAC

MONTANT

500 euros
(Cinq cent euros)

Mérignac, le 12 février 2016

Le Président du CAUE de la Gironde
Alain CHARRIER



Domiciliation bancaire : Caisse des Dépôts et Consignations de Bordeaux
Code banque : 40031 Code guichet : 00001 N° compte : 0000238527T Clé RIB : 04
BIC : CDCGFRPP IBAN : FR62 4003 1000 0100 0023 8527 T04

Coupon à retourner OBLIGATOIREMENT au moment du règlement



Cotisation de : Monsieur le Maire - BORDEAUX cedex

Montant de la cotisation 2016 : 500 euros

Mode de règlement :